

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 3 août 2007 à 18h30

Date de la convocation : 27 juillet 2007

Date d'affichage : 09 août 2007

Présents : MM. Osmin CAMARASA, Danielle RANGONI, Michel ACACIO, Raymond MABILON, Christian GARRABE, Georges SUQUET, Didier ALDEBERT, Chantal FRIEDELING, Victor FUERTES, Marie-Claude DELLONG, Patrick FERRERES.

Représentés : M. Jean-Marie VIAELLE, Mme Françoise DURAN.

Absents ou excusés : MM. Armand GUIRAUD, Carole BES, Bernard MASOBE, Chantal ROS, MARTIN Jenny, OLIVE Christine.

Secrétaire de séance : Mme Marie- Claude DELLONG.

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 06 Juin 2007 présenté par Danielle RANGONI.

07.39 Marché fourniture repas cantine scolaire

M. Le Maire informe l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 juillet dernier pour examiner les offres de prix pour la fourniture de repas à la cantine scolaire. Neuf dossiers avaient été sollicités et deux offres reçues.

La commission propose de retenir l'offre de la Société Occitane de Restauration basée à Béziers pour un coût du repas à 2.90€ TTC. Ce choix a notamment été guidé par l'adhésion de ce fournisseur au programme national EPODE de lutte contre l'obésité chez les jeunes.

Accord unanime du Conseil Municipal pour adopter ce marché. Mmes Chantal FRIEDELING et Marie-Claude DELLONG sont désignées pour représenter la municipalité dans le cadre des relations avec l'Occitane de Restauration.

07.40 Réajustement des tarifs Municipaux.

Le Conseil décide de réajuster l'ensemble des tarifs municipaux du taux de l'inflation constaté en 2006, soit 1,6%.

Considérant les nombreuses demandes de relevés cadastraux, il est décidé d'appliquer les tarifs préconisés par les services des impôts, soit 2€ l'extrait cadastral et 3€ la copie du plan format A4 ou A3.

Le bilan des différentes recettes 2006 fait ressortir un accroissement sensible des fréquentations de la garderie et de la cantine scolaire, une augmentation des

locations de la salle Léon Caraveille et une année exceptionnelle pour la vente de concessions au cimetière.

07-41 Présentation rapports annuels 2006 sur les services de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports ont été établis par la CAN conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils retracent les différentes interventions et la gestion de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2006. Ils sont tenus à la disposition du public.

Pour 2006, le prix du m³ de vente d'eau (sur une base de 120m³ consommés) et de 2€ dont 1.15€ pour l'eau et 0.85€ au titre de l'assainissement, contre 1.97€ en 2005. Parmi les 8 communes de la CAN ayant en régie directe les services de l'eau et de l'assainissement, Vinassan apparaît comme la deuxième commune ayant un prix de l'eau le moins élevé. En 2006, le coût variait entre 1.69€ et 2.75€.

Le Conseil Municipal adopte les rapports annuels 2006.

07-42 Adoption du Plan de l'Habitat de la Narbonnaise

Monsieur le Maire présente le document qui définit un programme de l'habitat sur le Narbonnais jusqu'à l'horizon 2012.

Elaboré par la CAN, il prévoit notamment l'accroissement annuel de 150 logements sociaux, dont 75 dans le secteur composé de Coursan, Montredon, Névian, Salles et Vinassan.

Le projet du PLH avait déjà été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 avril 2006. Il doit à nouveau être soumis au vote après l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Habitat.

Après un débat sur la définition des logements sociaux et le choix de la répartition de ces derniers, l'assemblée adopte à l'unanimité le PLH.

07-43 Projet d'accueil d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Suite au succès obtenu par le CLSH implanté à Vinassan durant les dernières vacances de Pâques, le Foyer Léo Lagrange a souhaité planter ce CLSH tout au long de l'année (Mercredi; petites vacances et grandes vacances) en associant la commune d'Armissan.

Madame Danielle RANGONI rend compte de la réunion du 24 juillet dernier entre le Bureau Municipal, le Foyer Léo Lagrange et une représentante d'Armissan.

Ce CLSH serait implanté dans les locaux de la Garderie Cantine et nécessiterait deux conventions à passer avec Léo Lagrange ; une pour fixer la participation communale à raison de 8€ par enfant, et une pour la mise à disposition des locaux.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour localiser à Vinassan un Centre de Loisirs Sans hébergement tout au long de l'année. Toutefois, la décision

définitive ne pourra être prise que lorsque les incidences financières seront bien définies et les problèmes d'organisation liés à l'utilisation des locaux résolus. Un comité de pilotage sera mis en place début septembre pour continuer la réflexion. Il est signalé que la création du CLSH permettrait de prendre en charge des formations BAFA pour les jeunes de la localité.

Affaires diverses

07-44 : Le Conseil adopte deux avenants au marché lot électricité du Complexe Socio Culturel avec l'entreprise MULTITEC. Un pour les travaux de câblage sonorisation, télévision et informatique de 3106.47€ et un pour les travaux de liaison entre le TGBT et le réseau EDF de 7555.73€.

07-45 : Le Conseil adopte un avenant au marché lot réseaux secs de la rue Elie Sermet avec l'entreprise SPIE d'un montant de 1462.71€ pour déplacer un candélabre.

07-46 : L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition du terrain de tennis avec l'association du Tennis Club Vinassanais en remplacement de la convention passée avec la M.L.V. Il est rappelé que le court n°1 est réservé aux membres du Tennis Club Vinassanais, le court n°2 est libre d'accès avec une priorité aux résidents de Vinassan.

07-47 : Par lettre en date du 25 juillet 2007, la société Oenoalliance a informé la Mairie de la fermeture définitive de la cave coopérative le 31 octobre 2007. Après une mise en sécurité des lieux, le site sera vendu.

Le Conseil prend connaissance de l'information et dans l'attente des intentions liées à la vente des lieux, autorise Monsieur le Maire à suivre le dossier et éventuellement à se positionner pour l'intérêt des collectivités.

07-48 : Le Conseil est informé des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire.

a) Par arrêté du 3 juillet 2007, marché de travaux accordé à l'entreprise MONTEIRO pour la réalisation des clôtures de la rue Elie Sermet pour 32138.15€ HT.

b) Par arrêté du 3 juillet 2007, marché de travaux accordé à l'entreprise CANADELL pour équiper la cantine scolaire pour un montant de 12 226.25€ HT.

c) Par arrêté du 3 juillet 2007, marché de travaux accordé à l'entreprise ACACIO Didier pour les travaux électriques de l'aménagement de la cantine scolaire pour 850€ HT.

d) Par arrêté du 3 juillet 2007, marché de travaux accordé à l'entreprise MONTEIRO pour les travaux de maçonnerie de la cantine scolaire pour un montant de 21 510.50€ HT.

07-49 : Des précisions sont données sur la fuite d'eau apparue depuis plusieurs semaines, rue de l'Occitanie dans le lotissement Clos de Jade. Il est précisé que les réseaux et la voirie du lotissement sont toujours propriétés du lotisseur et que tant

que la conformité des lieux et son transfert dans le domaine communal ne sont pas réalisés, les entretiens et les réparations n'incombent pas à la Mairie.

Après plusieurs mises en demeure sans suite, une analyse chimique de l'eau confirme qu'il s'agit bien d'une fuite d'eau potable. Les services de la CAN ont été saisis pour qu'enfin la réparation de la canalisation soit réalisée aux frais du propriétaire.

07-50 : Un débat est instauré sur l'opportunité de cession des anciens ateliers municipaux à un particulier qui projette d'y réaliser 8 logements dont 4 à vocation sociale. Cette vente devrait contribuer à la réalisation d'une maison des sports à côté du stade. L'équilibre financier de l'opération n'est pas encore atteint dans l'attente des suites qui seront réservées aux demandes de subventions.

Aucune décision n'est prise au cours du débat.